



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CNLE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

13 JUIN 2024

SOMMAIRE



Ordre du jour de l'assemblée plénière	p 3
Introduction de Monsieur Nicolas DUVOUX , président du CNLE	p 4
Propos de Madame Anne RUBINSTEIN , Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté	p6
Propos de Monsieur Jérôme MARCHAND-ARVIER , délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle	p9
<i>Support de présentation de Monsieur Jérôme MARCHAND-ARVIER</i>	p 12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE



- ▶ 13h30 | Café d'accueil
- ▶ 14h00 | Mot d'accueil de **Nicolas DUVOUX**, président du CNLE
- ▶ 14h15 | Point sur le Pacte des Solidarités, par **Anne RUBINSTEIN**, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et **Jérôme MARCHAND-ARVIER**, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
 - Échange avec la salle
- ▶ 15h45 | Pause
- ▶ 16h00 | Table ronde sur la dimension territoriale du Pacte des Solidarités
 - **François GAUTIER**, commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région Pays de la Loire
 - **Benjamin PARIS**, directeur général de l'[association Tarmac](#)
 - **Jean-Philippe HORRÉARD**, commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région Bourgogne-Franche-Comté
 - **Sylvain CHEVRON**, adjoint à la directrice générale adjointe du pôle "solidarités" du Conseil départemental de l'Yonne
 - Échange avec la salle
- ▶ 17h00 | Clôture de l'assemblée plénière par **Nicolas DUVOUX**, président du CNLE

INTRODUCTION DE MONSIEUR NICOLAS DUVOUX

Président du CNLE





Chers membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,

Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion plénière du 13 juin 2024. Je tiens à saluer et remercier pour leur présence Madame Anne Rubinstein, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, et Monsieur Jérôme Marchand-Arvier, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle. Votre présence aujourd'hui parmi nous est un signe important de la qualité du travail mené en collaboration avec le Conseil.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à tous les membres du CNLE, les élus et représentants de l'action sociale et territoriale, les responsables associatifs, les représentants des organisations syndicales et professionnelles, les personnes concernées et les personnes qualifiées qui font vivre le CNLE.

En tant qu'universitaire de formation, j'ai l'habitude de préparer mes interventions quelques jours à l'avance. En l'occurrence, mon allocution pour ce jour était prête avant dimanche 9 juin. Cependant, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République m'empêche de vous livrer l'intégralité des éléments de l'actualité du CNLE. Je reviendrai bien sûr sur ces circonstances d'un double point de vue dans quelques instants, mais il me semble néanmoins injuste de ne pas mentionner la formidable mobilisation collective du CNLE au cours des dernières semaines et de ne pas faire état de certains événements récents.

Le 3 juin dernier, en présence du président du groupe de travail sur les sanctions, Monsieur Jean-Claude Barbier, de Madame Sonia Benmaa, membre du 5e collège, et de Madame Delphine Aubert, Secrétaire générale du CNLE, nous avons remis à Madame la Ministre Catherine Vautrin l'avis *Sanctions : le point de vue du vécu* sur lequel notre conseil a travaillé et qu'il a adopté en mars dernier. Suite à cette remise et à l'intérêt suscité par nos propositions, nous devons formuler un avis sur le décret d'application des sanctions dans le cadre de la loi vers le plein emploi. Nous devons nous réunir dans quelques jours pour établir cet avis, mais ce travail collectif ainsi que la publication du décret sont suspendus.

De même, le CNLE devait remettre le 3 juillet prochain le fruit d'un intense travail sur la question écologique, son rapport intitulé "Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale." Ce rendez-vous est suspendu, mais nous avons décidé de maintenir la réunion plénière exceptionnelle d'adoption de ce rapport le mardi 25 juin prochain. Ce travail doit faire l'objet de notre délibération collective, et nous aviserons ensuite du calendrier le plus propice pour que ces messages, élaborés de manière participative, trouvent toute la place qu'ils méritent dans le débat public.

Nous espérons sincèrement que ce travail de coconstruction autour de l'axe 4 du Pacte des solidarités, porté par la déléguée interministérielle, ne sera différé que de quelques semaines. La publication du rapport du CNLE pourra alors avoir lieu. Néanmoins, il faut savoir s'adapter aux circonstances et rappeler que le CNLE est un véritable trésor.

Ce trésor, nous avons eu l'occasion de le constater hier lors d'un repas partagé avec le secrétariat général et les membres du 5e collège. Au Refettorio, restaurant solidaire situé à la Madeleine, nous avons vécu un moment de joie, de partage et de solidarité, illustrant le meilleur de ce que nous faisons ensemble, non seulement dans l'élaboration d'avis et de diagnostics, mais aussi dans

ces moments de convivialité. Ce moment était d'autant plus précieux qu'il offrait une éclaircie dans un contexte politique lourd de menaces.

Je voudrais évoquer ici les circonstances politiques d'un double point de vue. Les circonstances graves appellent des pensées à la hauteur de la situation. Je voudrais rappeler ici les mots de Baruch Spinoza face à la réalité du rapport de force politique qui s'impose à nous : *Ne pas se moquer, ne pas se lamenter, ne pas détester, mais comprendre*. Comprendre la diffusion de la pauvreté, du sentiment d'insécurité sociale, des tensions, des colères, des frustrations qui traversent le pays, ainsi que des angoisses. C'est ce que fait le CNLE depuis plusieurs années, en alertant sur la gravité des conditions matérielles d'existence qui frappent une partie croissante de la population, bien au-delà des catégories touchées par la pauvreté monétaire. Nous devons continuer à alerter sur la gravité de cette situation. De larges parties de la population expriment leur désarroi et leur révolte par leur vote, demandant une reprise de contrôle sur leur destin.

Mais comprendre ne suffit plus. Il faut aussi alerter sur le fait que, comme je l'ai exprimé lors des élections présidentielles de 2022, le programme du Rassemblement national comporte des mesures d'exclusion de catégories entières de la population et un risque de restriction inédite des droits fondamentaux de ces catégories. C'est pourquoi, à mes yeux, il y a une incompatibilité de principe entre le programme de ce parti et la cause de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

En fonction de l'évolution des circonstances, je tirerai les conséquences nécessaires pour la préservation des intérêts de notre institution et la cohérence de son action. Mais le temps n'est pas encore venu. L'heure est à la mobilisation par l'acte de vote et à la continuité de notre travail.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui, malgré les difficultés à se projeter dans l'action publique et notre vie quotidienne, ont accepté de tenir cette réunion aujourd'hui. Je salue particulièrement Madame Rubinstein pour son action depuis 2017, et Monsieur Marchand-Arvier pour son travail en faveur de l'emploi et de la rénovation des minimas sociaux.

Nous poursuivrons notre dialogue avec les pouvoirs publics, comme nous l'avons fait avec Messieurs Thibault Guilluy et Jean-Christophe Combe, et avec Madame Aurore Bergé.

Après les présentations de nos invités, nous organiserons une table ronde pour discuter des réalités de l'action contre la pauvreté sur le terrain. La communauté des acteurs, qu'ils soient des pouvoirs publics, du monde associatif, des collectivités locales ou de l'État, doit rendre compte des réalités de l'action quotidienne et des interactions parfois difficiles entre ces différents acteurs.

Merci à tous pour votre engagement. ”

Nicolas DUVOUX,
Président du CNLE

PROPOS DE MADAME ANNE RUBINSTEIN

Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté





Bonjour à tous,

Je remercie Monsieur Duvoux, président du Conseil national de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de m'avoir invitée à cette plénière. C'est un moment important, comme vous l'avez souligné. Nous travaillons ensemble, et il est normal de collaborer avec ceux qui portent la voix des personnes exclues et qui représentent ceux qui œuvrent contre la pauvreté. Je suis donc ravie d'être ici avec vous.

Comme vous, je n'avais pas imaginé que cela se déroulerait dans un tel contexte. Je vais essayer de vous dire tout ce que j'ai envie de partager, tout ce à quoi je crois, considérant toutefois que nous sommes dans une période de réserve. Je veux vous dire que je partage vos propos, en tout cas à titre personnel.

J'ai demandé à Jérôme Marchand-Arvier d'intervenir avec moi, car dans le pacte des solidarités, il y a un volet social et un volet concernant l'emploi, le retour à l'emploi et l'accompagnement vers l'emploi. Jérôme et ses équipes au sein de la DGEFP sont les artisans, avec France Travail, de cette partie du pacte des solidarités.

Pour commencer, je vais vous parler brièvement de ce qui s'est passé. Comme vous l'avez dit, nous sommes partis d'une stratégie de lutte contre la pauvreté souhaitée par le président de la République, qui a conduit à la création de cette délégation. Cette stratégie a évolué vers un pacte des solidarités, c'est-à-dire une série d'engagements mutuels. Ce pacte s'est décliné en quatre axes que vous connaissez bien, et qui a été annoncé en septembre 2023 par Madame Elisabeth Borne, alors Première ministre.

Un diagnostic a été construit département par département, nous offrant une photographie précise de la situation. Les situations liées à la pauvreté varient d'un territoire à l'autre, tout comme les ressources disponibles dans chaque département. Cela nous permet de cibler les actions là où elles doivent être portées en priorité et ceci avec des réponses différenciées.

Ensuite, la mobilisation s'est faite autour d'une contractualisation entre l'État, les Conseils départementaux et les métropoles. Je sais que certaines associations se sont senties exclues de cette dynamique, mais ce n'était pas l'intention. L'objectif était de créer des dynamiques supplémentaires avec les départements, chefs de file de l'action sociale, en finançant des actions nouvelles et ciblées. Cette contractualisation est en cours de finalisation et est présente dans environ 97 départements sur 101, avec certains départements choisissant de se concentrer sur le volet emploi et d'autres sur le volet social et le volet emploi. Quelques rares territoires ont rejeté la démarche. Aujourd'hui, nous passons à une nouvelle étape avec le "Pacte local des solidarités", qui commencent à se décliner dans les territoires en espérant que les événements politiques ne retardent pas cette dynamique. L'idée est de mobiliser toutes les forces vives de chaque département, c'est-à-dire les services de l'État, les associations, les collectivités, les personnes concernées, le tissu économique et les entreprises. Les entreprises ont un rôle à jouer dans les politiques de solidarité, car elles peuvent agir sur leurs territoires pour améliorer la vie des habitants.

Nous souhaitons que toutes ces parties prenantes se retrouvent autour du diagnostic pour définir une ou deux priorités par département. En effet, se concentrer sur quelques priorités permet d'éviter la dispersion des moyens et des énergies, garantissant ainsi une plus grande efficacité.

La délégation interministérielle a pour rôle d'assembler les politiques de l'État et de les rendre cohérentes. Nous travaillons avec les autres acteurs extérieurs à l'État, y compris les collectivités et les associations. Nous plaidons également pour que la lutte contre la pauvreté soit à l'agenda de toutes les administrations et ministères. Nous avons 18 commissaires à la lutte contre la pauvreté qui travaillent au niveau local, en collaboration avec les préfets de région et moi-même, pour construire des dynamiques locales.

Je ne peux pas vous donner les perspectives précises que je me suis fixées en raison de la période de réserve, mais je peux vous parler de ce que nous avons réalisé ces six derniers mois. Nous avons entamé un travail important sur la situation des travailleurs pauvres, en collaboration avec les organisations professionnelles et les entreprises, pour lutter contre le travail fractionné et partiel, et informer les salariés sur leurs droits.

Nous mettons également un focus particulier sur les femmes et les enfants, car ils sont particulièrement concernés par la pauvreté. Nous avons plusieurs projets en cours pour agir en faveur de l'égalité des chances.

Je suis certaine que nous nous retrouverons à la rentrée ou lors de votre prochaine plénière, où je pourrai être plus libre de mes propos. En attendant, j'espère avoir pu vous donner un aperçu des caractéristiques et ambitions de la délégation.

Je vais maintenant laisser la parole à Jérôme Marchand-Arvier, qui pourra vous parler du volet emploi et des réformes en cours.

Merci.



Anne RUBINSTEIN,
Déléguée interministérielle à la prévention
et à la lutte contre la pauvreté

**PROPOS DE
MONSIEUR JEROME MARCHAND-ARVIER**

**Délégué général à l'emploi et à la
formation professionnelle**





Bonjour à toutes et à tous,

Je remercie beaucoup Monsieur le président de m'avoir invité à cette assemblée plénière du CNLE pour évoquer plusieurs points importants.

Premièrement, en termes de politiques publiques, il est vrai que nous avons des politiques publiques trop cloisonnées. Or, nous savons parfaitement que le lien entre les politiques de solidarité, d'exclusion, de lutte contre la pauvreté et les sujets d'emploi est absolument déterminant. Cela n'épuise pas la question, et Anne Rubinstein a tout à fait raison de parler des travailleurs pauvres. Il ne suffit pas d'agiter une baguette magique de l'emploi pour passer d'une étape à une autre. Cependant, il est crucial d'articuler ces deux politiques publiques.

Par ailleurs, il y a une conviction partagée, comme Anne l'a dit, bien que nous puissions avoir des différences d'appréciation sur beaucoup de points. Sur celle-ci, nous nous retrouvons : l'emploi est un élément de sortie de la pauvreté monétaire, mais aussi un élément de dignité, d'espace et de parcours professionnels et personnels. Il est donc essentiel de lier ces politiques. Il est important que les porteurs des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle viennent échanger avec le CNLE.

Nous avons partagé quelques combats communs avec Anne Rubinstein. La délégation interministérielle de lutte contre la pauvreté joue un rôle très utile, comme Anne l'a indiqué, pour rappeler à chacun des porteurs de politiques publiques qu'il y a un sujet transversal qui nous dépasse et sur lequel nous devons tous agir. Nous devons faire attention lorsque nous mettons en œuvre des politiques publiques, car il faut penser à toutes leurs implications. Anne Rubinstein le fait avec talent et combativité.

Plutôt que de vous parler de l'ensemble des sujets de lien entre emploi et lutte contre la pauvreté, je vais me centrer sur un sujet spécifique : l'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi des allocataires du RSA en parlant principalement sur la base des faits ou des expériences concrètes et des expérimentations, plutôt que du cadre général, qui, bien que très intéressant, resterait un peu abstrait. Je vais me centrer sur ce sujet, tout en sachant qu'il n'y a pas que ce sujet dans la loi sur le plein emploi. Il n'y a pas non plus que ce sujet dans l'accompagnement des allocataires du RSA prévu par cette loi. Le président a mentionné un volet important sur les droits et devoirs, y compris les sanctions. Un décret d'application de la loi plein emploi sur ces sujets est en préparation, et bien que la consultation n'ait pas été juridiquement obligatoire, il a été décidé de vous consulter suite au travail effectué. En raison des circonstances actuelles, ce travail, articulé entre la direction générale de la cohésion sociale et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, est suspendu. Nous aurons l'occasion d'en reparler et je suis à votre disposition pour en discuter plus en détail.

Sur la question spécifique de l'accompagnement des allocataires du RSA, actuellement, il est insatisfaisant. En effet, tous les allocataires ne sont pas accompagnés et quelques chiffres illustrent cette situation : seulement 40 % des allocataires du RSA sont inscrits à Pôle emploi (ou France Travail aujourd'hui), 60 % des allocataires du RSA restent inscrits cinq ans après leur première inscription, et 17 % des allocataires ne sont pas affectés à un organisme d'accompagnement. En 2020, 53 % des allocataires n'avaient pas signé de contrat d'engagement. Ces chiffres révèlent une réalité préoccupante.

Face à cette situation, la volonté de rénover l'accompagnement des allocataires du RSA a été construite autour de trois grandes orientations. La première est l'inscription de tous les

demandeurs d'emploi et allocataires du RSA à France Travail. Cette mesure vise à ce que France Travail, l'organisme qui accompagne l'ensemble des demandeurs d'emploi, connaisse et inclue également les allocataires du RSA. La loi prévoit que cette inscription soit effective au 1er janvier 2025.

La deuxième orientation est un accompagnement plus intensif. Cela signifie plus de temps passé par un conseiller avec les allocataires et plus d'activités d'accompagnement proposées. L'objectif est que le temps consacré à l'accompagnement des allocataires soit plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Cette intensification de l'accompagnement est souvent évoquée avec le chiffre symbolique des 15 heures par semaine, mais cela inclut bien plus qu'un simple temps de présence : il s'agit de proposer des activités concrètes et adaptées.

La troisième orientation est une meilleure coordination des acteurs. Cela implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les Conseils départementaux et France Travail, pour éviter une approche cloisonnée où l'accompagnement social est séparé de l'accompagnement vers l'emploi. Cette réforme vise à résoudre les difficultés de coordination et à permettre une approche plus intégrée des besoins des allocataires.

Concrètement, une expérimentation a été lancée dans certains départements volontaires en 2023. Progressivement, tout au long de l'année, 18 territoires ont testé cette nouvelle approche d'accompagnement. En 2024, l'expérimentation s'est étendue à 47 territoires, avec soit une extension du nombre de personnes concernées, soit une expansion géographique au sein des départements. Cette dynamique montre que, même dans des départements initialement réticents pour des raisons diverses, la coopération entre acteurs est en cours et porte ses fruits.

Quelques chiffres montrent les premiers résultats : environ 30 000 allocataires du RSA sont entrés dans cet accompagnement renoué. 67 % des allocataires prévus sont effectivement entrés dans l'expérimentation, ce qui indique une dynamique positive au-delà des objectifs initiaux. Parmi les premiers allocataires accompagnés, 43 % ont eu un emploi dans les six mois suivant leur accompagnement. Ce chiffre monte à 53 % pour ceux orientés vers un parcours emploi, ce qui montre que l'accompagnement intensif peut avoir un impact significatif.

En conclusion, trois enseignements se dégagent de cette démarche.

Premièrement, une meilleure coordination des acteurs améliore l'accompagnement. Lorsque les acteurs travaillent ensemble, l'accompagnement est plus efficace et plus adapté aux besoins des allocataires. Deuxièmement, les expérimentations permettent de tester et d'ajuster les mesures avant leur généralisation. Elles offrent une méthode pragmatique pour identifier ce qui fonctionne et ce qui doit être corrigé. Par exemple, les territoires qui ont obtenu les meilleurs résultats ont souvent mis en place des immersions en entreprise dès le début du parcours, ce qui a favorisé l'accès à l'emploi. Enfin, des moyens financiers et humains sont nécessaires pour réussir cet accompagnement. En 2024, un budget de 55 millions d'euros est prévu pour soutenir ces expérimentations et accompagner les départements dans cette démarche. Cela inclut aussi des moyens pour France Travail, afin que les conseillers puissent s'occuper de moins de personnes et ainsi passer plus de temps avec chaque allocataire. Je suis à votre disposition pour discuter de ces points et répondre à vos questions.

Merci.



Jérôme MARCHAND-ARVIER,
délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

**SUPPORT DE PRESENTATION DE
MONSIEUR JEROME MARCHAND-ARVIER**

•



RETEX TERRITOIRES PILOTES ACCOMPAGNEMENT RENOVÉ RSA

CNLE - JEUDI 14 JUIN 2024

1

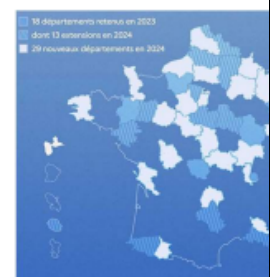
Le RSA au cœur de la réforme Plein Emploi

Une ambition partagée Etat – CD – France Travail

- Inscrire tous les bénéficiaires du RSA à France Travail
- Intensifier l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : « une durée hebdomadaire d'au moins 15h » et prioriser les accompagnements à visée emploi
- Assurer une réponse aux besoins de recrutement des employeurs et des entreprises du territoire, et s'assurer en retour de leur mobilisation en matière d'inclusion dans l'emploi
- Renforcer les « droits et devoirs » : Suspension – remobilisation, respect des termes d'un contrat d'engagement, refonte des barèmes de sanction
- Investir dans le suivi numérique des parcours, générer de la donnée et outiller la nouvelle gouvernance (comités départements et comités locaux pour l'emploi notamment)



2023



20

Un cadre de coopération Etat – CD – France Travail renouvelé

Convention d'objectifs et de moyens
Etat – CD 2024
170 M€

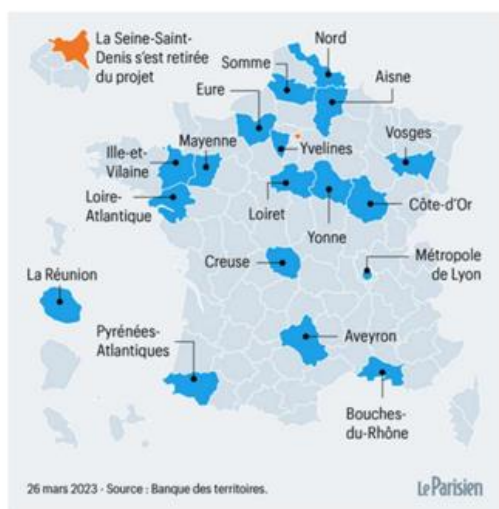
Engagement de l'opérateur France Travail : inscription, accompagnement intensif

Mobilisation coordonnée des entreprises sous l'impulsion de France Travail

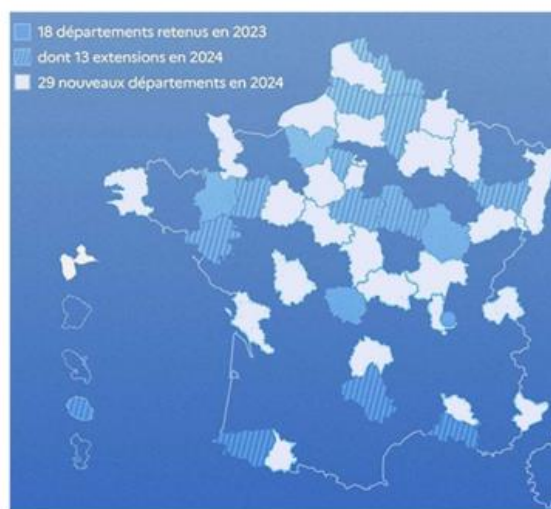
Mission d'appui France Travail, données de pilotage

Comité de suivi mensuel Départements de France - Etat - France Travail

47 territoires pilotes de l'accompagnement rénové ARSA 2024



2023



2024

NB : Intégration fin 2024 de la Corse et de la Drôme



18 bassins d'expérimentation 2023 et leurs extensions 2024

Région	Libellé	Bassin	Configuration Initial 2023 Extension 2024
Auvergne-Rhône-Alpes	Métropole Lyon	Givors - Grigny	Initial 2023
	Côte d'or	Beaune- Genlis	Initial 2023
Bourgogne-Franche-Comté	Yonne	Sénonais	Extension 2024
		Jovinien Migennes	Extension 2024
		Avalon - Tonnerre	Initial 2023
		Auxerrois	Extension 2024
Bretagne	Ille et Vilaine	Redon	Initial 2023
Centre-Val de Loire	Loiret	Montargis Agglo	Initial 2023
		Montargis complet	Extension 2024
DOM	Réunion	Giens- Pithiviers	Extension 2024
		Saint Leu 3 bassins	Initial 2023
Grand Est	Vosges	Saint Leu complet	Extension 2024
		Epinal	Initial 2023
		Rambervillers	Extension 2024
		Saint-Dié	Extension 2024
Hauts-de-France	Aisne	Laon	Initial 2023
		Thierarche	Extension 2024
		Tourcoing	Initial 2023
	Nord	Tourcoing tout secteur	Extension 2024
		Roubaix	Extension 2024
		Dunkerque	Extension 2024
Somme	Denin	Extension 2024	
	Maubeuge	Extension 2024	
	Pays Coquelicot Haute Somme	Initial 2023	
Île-de-France	Yvelines	Amiens Nord	Extension 2024
		St Quentin	Initial 2023
Normandie	Eure	Terre d'Yvelines	Extension 2024
		Louviers - Gisors	Initial 2023
Nouvelle-Aquitaine	Creuse	Tout le département	Initial 2023
		Pau Ouest	Initial 2023
Occitanie	Pyrénées Atlantiques	Pays Basques	Extension 2024
		Villefranche de Rouergue - Devazeville	Initial 2023
Pays de la Loire	Loire atlantique	Millau et St Afrique	Extension 2024
		Saint Nazaire	Initial 2023
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches du Rhône	Laval Ouest	Initial 2023
		Laval compset	Extension 2024
		Marseille 5 / 7	Initial 2023
		Arles	Extension 2024
		Marseille 1 / 6	Extension 2024



29 nouveaux départements 2024 et leurs bassins pilotes

Région	Libellé	Bassin	Configuration
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Vichy	Nouveau 2024
	Cantal	Tout le département	Nouveau 2024
	Rhône	Villefranche	Nouveau 2024
	Haute Savoie	Vallée de l'Arves	Nouveau 2024
Bourgogne-Franche-Comté	Haute Saône	Genevois	Nouveau 2024
	Saône-et-Loire	CC du Val de Gray	Nouveau 2024
	Territoire de Belfort	Le Creusot	Nouveau 2024
		Charolais	Nouveau 2024
		Tout le département	Nouveau 2024
Bretagne	Finistère	Métropole de Brest	Nouveau 2024
	Cher	Saint-Amand-Montrond	Nouveau 2024
Centre-Val de Loire	Eure et Loir	DREUX Vernouillet	Nouveau 2024
	Loir-et-Cher	CC des Colines du Perche et Vendômois	Nouveau 2024
		Haut Vendômois	Nouveau 2024
		CC du Romorantinais et du Monestois	Nouveau 2024
DOM	Guadeloupe	Basse Terre	Nouveau 2024
Grand Est	Ardennes	Sedan	Nouveau 2024
	Marne	Reims Jeanne d'Arc	Nouveau 2024
	Meuse	Verdun EPCI	Nouveau 2024
	Communauté Européenne d'Alsace	Métropole de Strasbourg	Nouveau 2024
Hauts-de-France	Oise	Beauvais	Nouveau 2024
	Pas-de-Calais	Montreuil - St Omer - Lens	Nouveau 2024
Île-de-France	Essonne	Grigny - Ris Orangis	Nouveau 2024
	Hauts-de-Seine	Clichy la Garenne	Nouveau 2024
	Val de Marne	Mont-St-Michel	Nouveau 2024
Normandie	Manche	Mont-St-Michel	Nouveau 2024
		Granville Terre et Mer	Nouveau 2024
	Seine Maritime	Villedieu intercom	Nouveau 2024
Nouvelle-Aquitaine	Charente Maritime	Le Havre Ville haute Ouest	Nouveau 2024
	Vienne	CA Royan Atlantique	Nouveau 2024
Occitanie	Hautes Pyrénées	Grand Châtelleraut	Nouveau 2024
		Lourdes	Nouveau 2024
Pays de la Loire	Sarthe	Adour Madrian	Nouveau 2024
		Les Sablons	Nouveau 2024
		Ferté Bernard	Nouveau 2024
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes Maritimes	Cannes-Mandelieu-Théoule sur Mer	Nouveau 2024
	Vaucluse	Avignon	Nouveau 2024

5

NB : Intégration fin 2024 de la Corse et de la Drôme



Evaluation / pilotage : modalités, livrables et échéances

Suivi en continu des territoires pilotes et des résultats obtenus

- Tableau de bord automatisé (données de pilotage quantitatives)
- Suivi au plus près des territoires (données qualitatives)



EVALUATION

Sous l'égide du comité scientifique de la réforme France Travail

Parties prenantes:
Statistique publique, CD, UNEDIC, administrations centrales, CNAF, FT, DF



12/06/2024

Volet qualitatif

- Mené par le cabinet AMNYOS, mandaté par la DGEFP
- Ensemble de monographies territoriales et rapport de synthèse s'articulant autour de plusieurs grands axes: les pratiques d'accompagnement, les impacts sur les bénéficiaires...
- **Résultats finaux à la rentrée 2024**

Volet quantitatif

- Mené par la DARES
- **Objectif:** mesurer l'impact des nouvelles modalités d'accompagnement des bRSA sur le retour à l'emploi et la sortie du RSA
- **Principe:** comparaison des trajectoires des bRSA des territoires pilotes à celle des bRSA dans des territoires similaires, à partir de la base MIDAS (appariement données minima sociaux, assurance chômage et DSN)
- **Premiers résultats fin 2024 (à 6 mois), puis fin 2025 (à 12 mois)**

6

BILAN INTERMEDIAIRE DES 18 TERRITOIRES PILOTES 2023 Au 1^{er} Mai 2024

7

Entrées en parcours et orientation

Inscriptions France Travail / entrées en parcours



28 213

bénéficiaires **entrés en parcours** sur les 18 territoires entre printemps 2023 et avril 2024

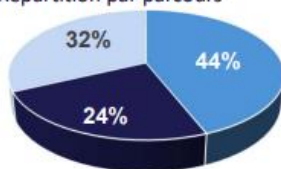
76%

Le **taux de couverture des bénéficiaires visés initialement** (nombre de bénéficiaires estimé par chaque territoire début 2023)
7 territoires dépassent les 85% de couverture

Orientation des bénéficiaires du RSA vers des organismes référents



Répartition par parcours



- Emploi, par France Travail
- Socio-pro., par CD et/ ou FT
- Social, par les CD (et leurs délégataires)

68%

La part des bénéficiaires **orientés** vers des parcours professionnels ou socio-professionnels



Action locale : pré diagnostic et une orientation rapides réalisés via une plateforme (Loiret, Somme)

8

Profils des bénéficiaires et freins à l'emploi

Près de deux bénéficiaires sur trois ont un diplôme inférieur au bac et un cinquième sont des parents isolés.

	Plus de 50 ans	Diplôme inférieur au BAC (parmi les profils renseignés)*	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi**	Célibataire avec enfant	QPV***	ZRR****
Ensemble des 18 territoires	25%	63%	5%	18%	18%	32%
Ensemble des BRSA inscrits à France Travail au niveau national*****	25%	62%	7%	21%	22%	18%

Dans l'ensemble des 18 territoires, 25% des bénéficiaires entrés en parcours ont plus de 50 ans et 63% ont un diplôme inférieur au BAC et 5% sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi handicap.

82% des bénéficiaires présentent au moins un frein connexe à l'emploi, en moyenne 2 freins par personne. Le plus fréquent est lié à la **mobilité**, suivi par la santé et les finances, puis la famille/ garde d'enfants.

	Part de bénéficiaires avec au moins un frein ***	Nombre moyen de freins par bénéficiaire ***	Part de bénéficiaires concernés par chaque type de frein****							
			Mobilité	Santé	Financier	Famille	Numérique	Logement	Admin, ou juridiques	Lecture, écriture, calcul
Ensemble des 18 territoires	82%	2,0	42%	29%	29%	25%	23%	20%	15%	12%

Dans l'ensemble des 18 territoires, 82% des bénéficiaires sont confrontés à des freins connexes au moment de leur entrée en parcours. Les freins le plus souvent rencontrés sont ceux liés à leur mobilité (par 42% d'entre eux) ou leur santé (par 29% d'entre eux).

** Travailleurs handicapés ; *** Quartiers prioritaires de la ville ; **** Zones de revitalisation rurales ; ***** Demandeurs d'emploi inscrits fin décembre 2023 à FT.
Source : SI FT

Intensité de l'accompagnement

Réduction de la taille des portefeuilles des référents France Travail / CD

Mobilisation de l'offre du territoire au bénéfice de « parcours 15h »

18 territoires organisés en matière d'offre et de prescription,
7 territoires opérationnels sur le suivi des 15h d'activités hebdomadaires

Action locale: Référentiel d'activité et suivi effectif de parcours type 15h (Côte d'Or, Creuse, Bouche du Rhône, Mayenne, Somme).



Des outils encore à renforcer

3%

La part des bénéficiaires ayant bénéficié d'une immersion professionnelle

8%

La part des bénéficiaires ayant bénéficié d'une formation

8%

La part des bénéficiaires accédant à une structure d'insertion par l'activité économique (IAE)

Mobilisation des entreprises

Déploiement de Task Force Entreprises coordonnées par France Travail

18 / 18

1 feuille de route dans chacun des 18 territoires
Plus de **200 actions** au total: prospecter, sensibiliser au recrutement inclusif, faire découvrir les métiers, mettre en relation candidats et entreprises...

Illustration
des
partenaires
concernés



Illustration dans les Bouches du Rhône et résultats obtenus

- * Définition de cibles sectorielles de prospection coordonnée
- * Prospections conjointes en fonction de la typologie des BRSA suivis effectivement en portefeuille « Accompagnement rénové »
- * Validation du plan et démarrage de la prospection coordonnée
- * Évènement régional réunissant 300 entreprises, avec LES, sur les méthodes de recrutements inclusives.

Résultats. Sur 106 établissements (secteurs Commerce et établissements de proximité + Hôtellerie- Restauration) :
101 entreprises visitées en 3 mois,
41 offres d'emploi collectées,
29 entreprises volontaires pour accueillir des BRSA en PMSMP.

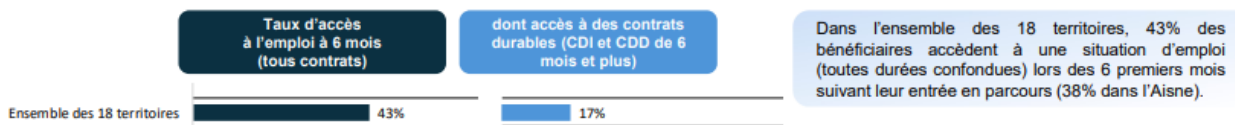
Autres exemples d'action en annexe

11

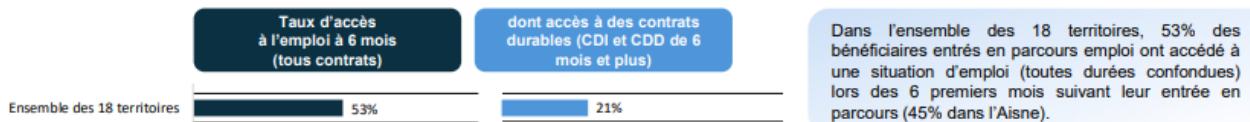


Accès à l'emploi

43% des bénéficiaires ont accédé à une situation d'emploi dans les 6 premiers mois après leur entrée en parcours (tout parcours confondus: social, socioprofessionnels et emploi).



Le taux d'accès à l'emploi dans les premiers 6 mois atteint 53% pour le parcours emploi.



Le taux d'accès à l'emploi varie selon les territoires : selon le contexte local (dynamique économique, publics accompagnés...) et selon le niveau d'activation de la relation aux entreprises et des services clefs (immersion pro., formation, levée des freins...)



Champ : 8 346 bénéficiaires entrés en parcours jusqu'en septembre 2023, pour lesquels un recul de 6 mois sur l'accès à l'emploi est possible jusqu'en mars 2024.
Sources : i) Déclaration sociale nominative (DSN), produite tous les mois par les employeurs à partir de la fiche de paie, ii) La DSN excluant les indépendants, les transfrontaliers et les particuliers employeurs, les données sont complétées par la reprise d'emploi ou la création d'entreprise transmises par les demandeurs d'emploi lors de leur actualisation mensuelle auprès de FT.
Limite : Travaux en cours pour compléter ces informations de données de présence en emploi (permettant de mieux évaluer la durabilité de la sortie du chômage)



ANNEXES

13

Quelques bonnes pratiques à partager (illustratif non-exhaustif) 1/3



ENTREE EN PARCOURS

- ✓ Un accueil au plus près des usagers dans des maisons France service, des Tiers lieux, des mairies, des UTAS, **Creuse, Yonne**
- ✓ Un co-diagnostic en flux et en stock, pour favoriser les doubles regards, dans 16 territoires
- ✓ Un pré diagnostic rapide réalisé via une plateforme CD, **Loiret, Somme**
- ✓ Action « Trois semaines tremplin vers l'activité » déclenchée immédiatement après le 1^{er} RDV diagnostic, **Somme**.
- ✓ Intégration d'un atelier Confiance en soi – Valoriser son image professionnelle dans le parcours type proposé aux ARSA de longue durée en suite de diagnostic – reprise de contact., **Mayenne**.



ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Structuration d'une offre insertion santé partagée, Ille et Vilaine, **Loiret**
- ✓ Réduction de la durée des CER et instauration d'une « corde de rappel », **Aisne, Creuse**
- ✓ Référentiel d'activité et suivi effectif de parcours type 15h, **Côte d'Or, Creuse, Bouche du Rhône, Mayenne, Somme**.
- ✓ La mise en place d'un agenda personnel d'activités aide à la compréhension du dispositif, **Mayenne**
- ✓ Une offre tremplin pour l'insertion dans les parcours sociaux, **Réunion**
- ✓ Un outil numérique commun de suivi de parcours, (« dites-le nous une fois ») et permettant aux professionnels d'agir plus efficacement (MAP Partenaires), **Bouches du Rhône, Nord**.
- ✓ Des parcours 15h au design innovant (« Like », « ID Rose ») prenant appui sur des ateliers théâtre, art-thérapie, vidéo et numérique pour travailler le développement et la valorisation de des compétences, et la construction d'un projet professionnel. **Eure**



ENTREPRISE

- ✓ Une immersion professionnelle dès le 1^{er} mois du parcours, **Nord**
- ✓ Construction avec les employeurs de parcours inclusif type, à l'échelle des bassins et sous l'égide LES : portes ouvertes – immersion – parrainage – formation. **Aveyron**
- ✓ Parcours expérimental vers l'emploi en 4 étapes construit par CD et FT et mobilisant les acteurs du Réseau Pour l'Emploi : atelier d'aide au positionnement, lever les contraintes personnelles et développer le savoir être, découverte et rencontre avec le marché du travail (avec promotion de profil par les CDE, mentorat, Immersion), Mise en relation avec des entreprises (Jobs dating par CPME, FT, CCI et LES). **Yvelines**
- ✓ Etude sur les offres d'emploi non pourvues ne nécessitant pas de qualification spécifique (avec Aïpa). Sensibilisation et immersion aux métiers du vivant proposé par le CD et le collectif Terre en Vue (agriculteurs, producteurs). **Eure**.

*LES : Les entreprises s'engagent

Quelques bonnes pratiques à partager (illustratif non-exhaustif) 2/3



ENTREE EN PARCOURS

- ✓ Modalité d'orientation collective bâtie autour d'un entretien « flash » d'une vingtaine de minutes (orientation organisme référent, inscription à France Travail) et d'un parcours découverte de stands partenaires : TCL - transports en commun, CPAM (activation des droits, Complémentaire Santé Solidaire), maisons de la métropole, droits et devoirs etc. **Lyon**
- ✓ Guichet dédié à la recherche d'un mode de garde pour les allocataires du RSA : définition du besoin, identification de la solution adéquate, médiation entre l'allocataire du RSA et l'offre ciblée, soutien aux démarches administratives, **Bouches du Rhône**



ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Action de redynamisation construite autour de 3 séquences collectives de 3h animées par un binôme Psychologue – Conseiller France Travail et proposées en début de parcours : 1) Mes « soft skills » et mes forces 2) Mes valeurs : 3) L' Explorama : un exercice permettant d'identifier le ou les environnements professionnels susceptibles d'être les plus en adéquation avec le profil et le projet de l'allocataire du RSA. **Eure**
- ✓ Accompagnement au permis de conduire automobile pour les publics en insertion mis en œuvre par une auto-école sociale « En route vers le permis » : diagnostic mobilité, accompagnement au passage du permis de conduire, soutien financier. **Ille et Vilaine**,
- ✓ Découverte des métiers de l'aide à domicile : parcours spécifique incluant sensibilisation, immersion professionnelle, tutorat, formation et cumul temporaire RSA – salaires, **Yonne**.



ENTREPRISE

- ✓ Plan d'action et visites entreprises en binôme ou trinôme entre acteurs du RPE, pour sensibiliser au recrutement inclusif et présenter l'offre de service commune CD-FT-DDETS : La poste, Centre de gestion, UIMM, Hospices de Beaune, SEB... Diffusion du support de présentation par LES. Lab de coordination du RPE sur les actions vers l'entreprises (13 mars 24). **Côte d'Or**,
- ✓ Approche sur deux secteurs en tension (Espaces Verts et Hôtellerie Restauration) : « Faire découvrir les métiers du territoire aux allocataires du RSA autrement avec l'appui des entreprises » (vidéos de découverte de métiers du territoire sur 3 minutes...). **Loiret**
- ✓ Mobilisation pour l'immersion pro : 76 entreprises sur Péronne et 69 entreprises sur Albert référencées sur la plateforme Immersion facilitée. Visite d'Airbus pour un groupe de 13 BRSA. **Somme**
- ✓ Organisation d'un forum Laon/Ploi avec les chambres consulaires et la fédération du bâtiment (nov. 2023). **Aisne**

Quelques bonnes pratiques à partager (illustratif non-exhaustif) 3/3



ACCOMPAGNEMENT

- ✓ Missions d'Intérêt Collectif / Bénévolat pour les communes et associations pour accueillir des bénéficiaires du RSA dans le cadre des activités 15/20 h , **Mayenne, Eure**
- ✓ Exprenov, accompagnement à la création, au développement ou à la cessation d'activité pour les ARSA porteurs de projets et travailleurs indépendants, en partenariat avec BGE. Points individuels hebdomadaires, ateliers collectifs de développement des compétences, ateliers entreprenariat permettant de sécuriser la viabilité de l'activité, **Bouches du Rhône**.
- ✓ Etc.



ENTREPRISE

- ✓ Organisation d'un rallye entreprises avec LES, **Pyrénées Atlantiques**
- ✓ GT entreprises co-animé avec une agglo porteuse d'un PLIE, **Loire-Atlantique**
- ✓ Forum des prescripteurs IAE, en présence de la VP, **Yonne**
- ✓ Etc.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



 dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale